



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 24 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, à vingt-heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué par Monsieur Christophe PIET, Maire, le dix-huit juin deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, Salle de la Vallonnerie (par dérogation à l'article L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales).

Étaient présents : M. Christophe PIET, Maire, M. Régis FREIN, 1^{er} adjoint, Mme Fanny GUIBERT, 2^{ème} adjointe, M. Sébastien BREGEON, 3^{ème} adjointe, Mme Sophie CHAMPION, 4^{ème} adjointe, Mme Nathalie PELÉ, M. Christophe RICHARD, Mme Angélique PINEAU, M. Philippe ALLAIN, Mme Sophie EMAURÉ, M. Patrice DELAUNAY, Mme Esther HAAKE, M. Sébastien HERBRETEAU, Mme Laetitia LÉAUTE et M. Mickaël RIPOCHE.

Secrétaire de séance : M. Patrice DELAUNAY

Le conseil municipal a examiné les projets de délibération suivants :

Délibération n°	OBJET	VOTE du CONSEIL MUNICIPAL
2026-047	Utilisation exceptionnelle de la Salle de Sports – Convention relative à l'organisation de la sécurité durant l'occupation par le locataire	Approuvé à l'unanimité
2026-048	Service Enfance – Tarifs 2026/2027	Approuvé à l'unanimité
2026-049	Service Enfance – Recours au contrat d'apprentissage	Approuvé à l'unanimité
2026-050	Service Enfance – Mise à disposition d'un agent de la commune de Trémentines	Approuvé à l'unanimité
2026-051	Transmission électronique des actes au contrôle de légalité – Avenant n°1 à la convention avec Monsieur le Préfet de Maine & Loire	Approuvé à l'unanimité
2026-052	Recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles – Mandat municipal 2026/20232	Approuvé à l'unanimité

Séance levée à 21h 30

Diffusion :

- Panneaux d'affichage municipaux de la Mairie
- Site internet de la commune : <https://www.nuaille.com>

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2021-1310 et du décret n° 2021-1311 du 07 octobre 2021, toute personne peut consulter les délibérations sur le site internet de la commune et en obtenir une copie en Mairie, aux heures d'ouverture du Secrétariat.